



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 JUILLET 2022

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 25 REPRESENTES : 04</p> <p>DATE DE LA CONVOCAATION : Le 28 juin 2022</p>	<p><i>Président de séance : M. Franck LOMBARD</i></p> <p><i>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</i></p> <p><i>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, M. Mustapha HADDOU, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, M. Stéphanie LUSSIANA, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Caroline BRULEY, M. Eric FUSS, Mme Audine FRECKMANN et M. Benjamin BONNIOT-BOUCHET.</i></p> <p><i>Etaient représentés : Mme Sophie BIBAL ayant donné pouvoir à Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Pauline BRESSE ayant donné pouvoir à M. Nathan EXCOFFIER, Mme Catherine CLAVEL ayant donné pouvoir à Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Joseph SCATIGNO ayant donné pouvoir à M. Michel CHEVALLIER.</i></p>
--	---

Délibération n°22

Rapporteur : M. Jean-Pierre PLAISANCE

Objet : Don par M. VIGUET-CARRIN Fernand à la commune de terrains situés aux lieux-dits « La Croix » et « Crest Marion »

Monsieur Fernand VIGUET-CARRIN a fait part à la commune de son souhait de lui faire don de la parcelle cadastrée section G n° 695, d'une superficie de 3 360 m² et située au lieu-dit « La Croix » ainsi que de la parcelle cadastrée Section G n° 773, sise au lieu-dit « Crest Marion » et d'une superficie de 2 100 m².

Ces parcelles, situées en zone NP du Plan Local d'Urbanisme, jouxtent des terrains communaux. Aussi il apparaît opportun pour la commune d'en devenir propriétaire.

Les frais de notaire seront à la charge de la commune d'Ugine.

La commission municipale a examiné ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve le don par M. VIGUET-CARRIN Fernand à la commune des biens précités, aux conditions susmentionnées,**
- **Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette affaire.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20220704-20220704_DE22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2022

Publication : 12/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire